

*Date de la convocation : 4 mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Emmanuel HANON, Daniel LACRAMPE, Isabelle LAHORE, Philippe LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jérôme MARBOT, Monique MOULAT, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Laurent KELLER (a suppléé Henri BELLEGARDE), Victor DUDRET (a suppléé Marie-Claire NÉ), Charles PELANNE (a suppléé Sandrine LAFARGUE), Jean-Michel DESSÉRE (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONNIERE).

Etaient excusés :

Mohamed AMARA , Michel BERNOS, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Marc OXIBAR, Josy POUHEYTO, Valérie REVEL.

Etaient absents :

Jean-Marie BERCHON, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Jean-Yves LALANNE, Didier LARRAZABAL, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Nicolas PATRIARCHE, Valérie RAMEAU, Didier REY, Alain TREPEU, Raymond VILLALBA.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

N°6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales, les comptes de la collectivité doivent être arrêtés par l'organe délibérant, par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice.

C'est ainsi que le Compte Administratif de l'année 2021 est soumis à l'examen de l'assemblée.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		LIBELLE	PREVU	REALISE
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	661 062,14 €	547 898,86 €
012		CHARGES DE PERSONNEL	544 400,00 €	537 373,90 €
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €	2 428,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	1 207 962,14 €	1 087 700,76 €
42		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 991,97 €	7 991,97 €
TOTAL	D2	DEPENSES D'ORDRE	7 991,97 €	7 991,97 €
D1+D2		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 215 954,11 €	1 095 692,73 €
13		ATTENUATION DE CHARGES	10 000,00 €	9 601,05 €
70		PRODUITS DE SERVICES	140 000,00 €	145 990,83 €
74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	823 200,00 €	829 267,96 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	973 200,00 €	984 859,84 €
R 002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	242 754,11 €	
R1+R002		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 215 954,11 €	984 859,84 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021				-110 832,89 €
RESULTAT AU 31.12.2021 (incluant report N-1)				+ 131 921,22 €
AFFECTATION :		Investissement : €		
		Fonctionnement : 131 921,22 €		

INVESTISSEMENT

CHAPITRE		LIBELLES	PREVU	REALISE
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 000,00 €	0,00 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 198,00 €	9 823,57 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	44 198,00 €	9 823,57 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			44 198,00 €	9 823,57 €
13		SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	30 000,00 €	0,00 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	30 000,00 €	0,00 €
40		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 991,97 €	7 991,97 €
TOTAL	R2	RECETTES D'ORDRE	7 991,97 €	7 991,97 €
R 001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	6 206,03 €	
R1+R2+R001		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	44 198,00 €	7 991,97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021				- 1 831,60 €
RESULTAT AU 31.12.2021 (incluant report N-1)				+ 4 374,43 €

Les résultats bruts de clôture au 31/12/2021 sont donc arrêtés à **+ 131 921,22 €** pour la section de fonctionnement et à **+ 4 374,43 €** pour la section d'investissement.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Désigner un Président ou une Présidente de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2021,**
- 2- Approuver le compte administratif 2021 joint à la présente délibération,**
- 3- Arrêter les résultats bruts de clôture au 31/12/2021 tels que définis ci-dessus pour chacune des sections,**
- 4- Décider d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement au Budget primitif 2022.**

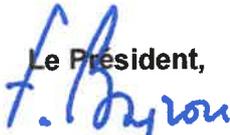
Monsieur Patrice LAURENT, est désigné Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif.

Le Président se retire au moment du vote.

Conclusions Adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

François BAYROU

Cette délibération est examinée sous couvert des dispositions combinées de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales afin de faire face à l'épidémie de covid-19, de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. En vertu de l'article 10 de cette dernière loi, la réunion de l'organe délibérant en téléconférence est rendue possible.

